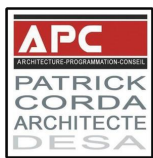


LE CLOS CESAR

Ancien Stade Paul Lebugle

4 Avenue de Chambord - Rue d'Entre-Deux aux Vallées
45190 **BEAUGENCY**

MAÎTRISE D'OUVRAGE	AMO
 IMMOBLEU PROMOTION IMMOBLEU PROMOTION ILE DE FRANCE SARL 8 Quai de Bir-Hakeim Les Rives de Marne 94410 SAINT-MAURICE Tél : 01 45 11 75 90 SIRET : 880 905 983 00019 APE : 6810Z Tél : 01 45 11 77 21 - Fax :	 Immo'Conseils Le développement économique, notre priorité IMMO CONSEILS 265 Avenue Daumensil 75012 PARIS
AMO	MAÎTRISE D'ŒUVRE
 APC AMO 60 rue de Wattignies - 75012 Paris Tél : 01 43 41 94 48 - Fax : 01 43 41 41 01	 SASU Atelier Patrick Corda APC 60 rue de Wattignies - 75012 Paris Tél : 01 43 41 94 48 - Fax : 01 43 41 41 01 Inscrit à l'ordre des architectes IDF n° S13619 SIRET N°52358384700018
BUREAU D'ETUDES FLUIDE - THERMIQUE	BUREAU D'ETUDES STRUCTURE
 P.CETECH BUREAU D'ETUDES 8 Quai Bir Hakeim 94410 SAINT-MAURICE Tél : 01 45 11 76 00	 B PHILIPPE BUCHET INGENIEUR CONSEIL BET BUCHET 29 Rue Jean Mermoz 78000 VERSAILLES Tél : 01 39 02 16 14
PAYSAGISTE	BUREAU D'ETUDES HQE
 SYMBIOSIS 17 Rue Charles Derby 92140 CLAMART Tél : 06 79 94 16 61	 Positherm 170 Boulevard de Stalingrad 69451 LYON CEDEX 06 Tél : 04 78 68 79 54

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

MODIFICATIONS	DATE	IND.

**NOTICE D'ACCESSIBILITE ET DE SECURITE
VILLAS INDIVIDUELLES**

Phase : **PC**

MAI 2025

Ind :

PC4-3

Ech :

Objet de la demande :

Construction d'un ensemble immobilier

Angle Avenue de Chambord – rue d'Entre-Deux aux vallées
45190 BEAUGENCY

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

NOTICE DE SECURITE HABITATIONS

1 - OBJET DU PROJET

La présente notice concerne les dispositions prises en matière de sécurité incendie de 5 villas individuelles avec en annexe un parc de stationnement de 71 places commun à la résidence sénior en sous-sol situé sous le bâtiment de la résidence sénior et des villas n°1 et n°2.

Ces 5 maisons font parties d'un ensemble immobilier composé de :

- 5 bâtiments d'habitations indépendants hall A à E, avec un parc de stationnement de 50 en sous-sol situé sous les bâtiments hall A à C.
- 3 locaux commerciaux livrés brut situés dans le bâtiment hall A.
- 5 maisons individuelles.
- Un bâtiment d'habitation de type résidence sénior de R+2 à R+3 avec locaux de services.
- Un parc de stationnement commun à la résidence sénior de 61 places et des maisons 10 places.
- Un parc de stationnement hôtel de 67 places.
- Un hôtel de R+2 à R+3.
- Une crèche livrée brute située au RDC du bâtiment de l'hôtel.

L'ensemble se situe à l'angle de l'avenue de Chambord et de la rue d'Entre-Deux aux vallées.

2 – CLASSEMENT DU BATIMENT D'HABITATION

Les maisons sont à structure indépendante à 1 étage sur RDC, elles sont classées en 1^{ère} famille individuelle au sens de l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la sécurité incendie dans les bâtiments d'habitations.

L'ensemble est desservi par la voie engins (avenue de Chambord) avec une chaussée de 3 m minimum et menant jusqu'à la placette avec une raquette de retournement.

Les entrées des maisons sont situées à moins de 100m de l'entrée de chaque maison avec un cheminement de 1.20 m minimum de large. Une borne incendie se mis en place sur la placette. L'accès aux maisons se fera par une rampe de 10% maximum pour le dévidoir.

3 – STRUCTURES

Les éléments porteurs de la structure seront en maçonnerie avec une stabilité au feu de 1/4h minimum (REI15).

4 – ENVELOPPE

Les parois séparatives des logements seront réalisées par 2 voiles en maçonnerie avec une résistance au feu CF1/4h minimum (REI15).

Les façades en maçonnerie seront revêtues d'un enduit monocouche incombustible, les menuiseries extérieures sont en aluminium incombustible, et les garde-corps métalliques.

La couverture sera réalisée par de la tuile mécanique sur une charpente de type fermettes industrialisées.

Les Villas 1 et 2 sont situées sur le plancher haut du sous-sol, la paroi sera CF1h (REI60).

5 – ISOLATION DES PAROIS PAR L'INTERIEUR

L'isolation des parois sera conforme au guide de l'isolation des parois par l'intérieur des bâtiments d'habitation du point de vue des risques en cas d'incendie – Cahier du CSTB n° 1624.

6 – PARC DE STATIONNEMENT

Le parc de stationnement en sous-sol reçoit 10 places de stationnement pour les maisons. Il est commun au parc de stationnement de la résidence sénior totalisant 71 places. L'ensemble du parc sur une surface inférieure à 3000 m², pour des véhicules inférieurs ou égaux à 3,5 tonnes.

Les éléments porteurs du parc seront en béton armé incombustible, stable au feu 1h (EI60) et résistant aux chocs des véhicules.

Le plancher haut sera CF 2h (REI120) au droit de la résidence Sénior et CF 1h (RE60) au droit des 2 maisons, la sortie piétonne sera directe sur l'extérieur.

Au-delà de l'aplomb de la façade non aveugle du bâtiment de la résidence sénior, la couverture du parc sera PF 1h (E60).

La distance à parcourir, entre le point le plus éloigné dans l'axe de circulation et la cage d'escalier est inférieur à 25 m en impasse.

Les issues de secours seront fermées à clé mais ouvrables sans clé pour sortir.

Une porte automatique avec condamnation sera mise en œuvre à l'entrée du parc.

Les conduits traversant le plancher haut du parc seront en PVC de diamètre inférieur ou égal à 125 mm.

La ventilation du parc sera naturelle par la mise en place de ventilation basse (6 dm²/véhicule) et haute.

La hauteur de 2 m sera assurée dans les circulations, la largeur des cheminements sera de 1.20m au minimum. Les portes donnant dans les locaux techniques seront précisées « sans issue ».

Les portes des issues de secours seront balisées avec des blocs autonomes avec la mention « sortie ». L'éclairage de sécurité sera assuré par des blocs autonomes conformément à l'instruction ministérielle du 4 juin 1987

L'installation électrique sera conforme à la NFC 14-100 et 15100.

Des extincteurs type 13A et 21B seront mis en place à raison de 1 pour 15 véhicules. Un bac à sable de 100 l sera installé près de la rampe.